

13.2 : PLAN D'ACTION GRAND ROID

MOYEN DE MISE EN OEUVRE DU PCS : CONSEIL MUNICIPAL+ SERVICES DEPARTEMENTAUX

MOYEN D'ALERTE :

- Panneau Pocket/ TRELA
- Réseau Sociaux
- Appels téléphoniques et visite des personnes inscrites au registre communal
- Véhicule assuré par la commune (conseil municipal ou RCSC) avec porte voix (cellule sécurité)
- Référents de zone

OPERATIONNEL:

- Préparation du CARE sur décision du DOS (chauffage)
 - Informer la préfecture de l'activation du CARE
 - Transport d'un groupe électrogène vers le CARE
- Le PCC effectuera les appels téléphoniques aux personnes inscrites au registre communal pour un point de situation et indiquer les conduites à tenir.
- Evacuation sur demande du maire des personnes à risque vers le CARE.
- Aide à l'évacuation vers le CARE par la cellule sécurité sur ordre du DOS
- Actions des voisins solidaires (aller à rencontre des voisins vulnérables, isolés ou exposés)
- Diffusion des recommandations sanitaires auprès des populations vulnérables
- En cas de routes impraticables (verglas) et sur ordre du DOS, des panneaux d'interdiction de circulation seront positionnés
 - Prévoir une déviation sécurisée
 - En cas de difficultés, informer la préfecture

CONDUITE A TENIR (à indiquer lors de l'appel téléphonique):

A EVITER :

- Eviter de se déplacer le cas échéant se renseigner sur l'état de la route
- Si vous devez **impérativement** prendre la voiture, prendre une couverture, boisson chaude dans un thermos, médicament si traitement et le téléphone portable complètement chargé.
- Eviter les efforts physiques à l'extérieur
- Ne pas consommer d'alcool
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoints en continu
- Eviter de sortir le soir
- Ne pas garder de vêtements humides sur soi
- Ne pas bloquer les aérations de la maison
- Ne pas utiliser les brasero ou cuisinières pour se chauffer
- Rester en contact avec vos proches

A FAIRE

- Se nourrir convenablement
- Prendre des boissons chaudes
- Maintenir une température ambiante d'environ 19°C
- S'habiller chaudement avec plusieurs épaisseurs et couvrir l'ensemble d'un vêtement imperméable
- Se couvrir la tête et les mains
- Rester actif en intérieur
- Ne pas bloquer les aérations de la maison
- Vérifiez les piles de vos capteur de monoxyde
- Aérer quelques minutes tous les jours l'habitation
- Prévoir des piles pour écouter les consignes sur la radio portable
- Donner des nouvelles aux proches
- Contacter les personnes seules

13.2.1: ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL :

LE PCC est situé au secrétariat de la mairie, il est composé d'un Responsable des Actions Communales (RAC), des responsables des cellules : sécurité; soutien; logistique; communication. L'ensemble est chargé de la mise en oeuvre des directives du DOS (Maire ou Préfet).

La cellule communication est positionnée au PCC et est en charge du standard, de la gestion de la main courante, de la préparation des arrêtées municipaux (réquisition...), de la transmission des documents à envoyer à la préfecture, des alertes téléphoniques selon le registre communal.

La cellule communication effectue des appels aux personnes inscrites au registre communal, afin de les informer de l'alerte en cours et des conduites à tenir

Si le CARE en accueil est activé :

- Demander aux personnes de **prendre leurs médicaments** si traitement en cours avant évacuation par la cellule sécurité à destination du CARE
- **Les personnes à contacter en cas d'urgence** figurant sur le registre communal seront contactés par la cellule communication du PCC afin que ces derniers soient informés de l'accueil de leur proche au CARE
- **Informé la Préfecture** de l'activation du CARE en accueil jour et transmission de la fiche de recensement des personnes hébergées au CARE (annexe 14.5 page 108)

EN VIGILANCE JAUNE :

- **Signaler au préfet** toute situation anormale lié au froid
- **S'assurer de la mobilisation** de l'ensemble des services municipaux et des associations pour faire face à une éventuelle vigilance orange ou rouge grand froid
- **Vérifier le fonctionnement du chauffage** dans le CARE
- **Contrôle de l'état des routes**

EN VIGILANCE ORANGE :

- **Activer** si nécessaire une cellule de veille
- **Relayer auprès de la population** les messages de recommandations et d'informations diffusés par la préfecture via les référents zones, ou véhicule du Maire avec porte voix
- **Informé le préfet, en temps réel**, de toute difficulté que la commune ne parviendrait pas à surmonter et transmettre toute information relative à la dégradation de la situation locale
- **Appels de la cellule communication** vers les personnes inscrites au registre communal. En cas de non réponse, demander à un binôme de se rendre sur place.
- **Activer le CARE sur décision du DOS (CARE chauffé)**
 - Prévoir de quoi chauffer les vivres et boissons chaudes
- **Contrôle de l'état des routes**
- **Activation des référents zones** pour surveillance et information de l'alerte et conduites à tenir sur secteur

EN VIGILANCE ROUGE :

- **Activation du PCC**
- **Activation du CARE sur décision du DOS (CARE chauffé)**
 - Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou coupure d'électricité)
 - Préparer un stock de couverture
- **Appels de la cellule communication** vers les personnes inscrites au registre communal. En cas de non réponse, demander un binôme de la cellule sécurité de se rendre sur place.
- **Visite des personnes vulnérables** (registre communal) par la cellule sécurité si non évacuées
- **Faire part à la Préfecture** de toutes situations entraînant une rupture des capacités de la commune

13.2.2 : ACTIVATION DU CARE: Sur décision du DOS

LE CARE EST SITUE à l'ESPACE SOCIO CULTUREL

TRAVAIL PREPARATOIRE ACCUEIL :

- Ouverture d'une main courante CARE
- Activer le plus tôt possible et contrôler le chauffage du CARE (idéalement 19°C)
- Demander à la cellule logistique de transférer un groupe électrogène à destination du CARE;
- Disposer si possible d'une **liaison téléphonique** et des numéros utiles (*annuaire de crise communal en page 18*) et/ou d'un autre moyen de communication.
- Prévoir un stock de couvertures
- Prévoir des fournitures de bureau (papier, crayon) pour le recensement des personnes accueillies
- Prévoir des tables et des chaises,
- Prévoir le nécessaire pour un premier ravitaillement (*boisson chaude, sucre, biscuits*) et le matériel pour chauffer l'eau.
- Se rapprocher du PCC, pour l'organisation du retrait et de l'acheminement du ravitaillement à:
INTERMARCHE CARMAUX - 3 rue STENDHAL - 81400 - CARMAUX - 05 63 76 70 50
- Aménager un espace pour l'attente (jeux pour enfants, TV).
- Aménager un espace d'information (affichage du numéro de la Cellule d'Information du Public, si activé par la Préfecture, dans la mesure du possible disposer d'une ligne téléphonique dédiée aux personnes accueillies)
- Un lien sera établi entre le PCC et le CARE afin de s'assurer que les familles évacuées sont bien arrivées au CARE.
- **Etre vigilant sur l'état de santé** des personnes accueillies :
 - **Signes d'hypothermie** (*température interne en dessous de 35°C*) : frissons, grelottements, somnolence, fatigue, baisse de la force musculaire, perte d'équilibre, difficulté à manipuler les objets, difficulté à parler normalement...)
 - **Gelures** : rougeur de la peau, sensation de douleur ou de brûlure, décoloration de la peau, apparition de taches blanchâtres, sensation d'engourdissement)
 - En cas d'apparition de symptômes, **contacter immédiatement le SAMU (15)**
 - Demander un **soutien médical** si nécessaire (infirmiers, médecins...)

TRAVAIL PREPARATOIRE RAVITAILLEMENT D'URGENCE : (pour les premières 24 heures)

- Prévoir l'aménagement de tables et chaises pour la collation / repas,
- Prévoir de la nourriture ne nécessitant pas de cuisson (risque de coupures de courant ou de gel des canalisations),
- Prévoir un repas de substitution (religion ou allergie alimentaire),
- Prévoir des repas ou aliments pour enfants,
- Disposer d'un nécessaire de nettoyage (*sacs poubelle, pelles, balais, serpillières...*),
- Détenir un stock de vaisselle jetable
- Distribution régulière de boissons chaudes
- Eau en bouteille

TRAVAIL PREPARATOIRE HEBERGEMENT D'URGENCE : (Jusqu'à 3 jours)

- Prévoir si vous en disposez, ou recenser, le nombre de tapis de sol (gymnastique) ou de lits de camp, couvertures qu'il faudra demander à la préfecture/COD.
- Prévoir un espace pour les enfants en bas âge (change, chauffe biberon,...),
- Prévoir des kits d'hygiène en cas de durée de l'événement,
- Disposer d'éléments verticaux de séparation de la zone hébergement.
- Se rapprocher de la Préfecture en cas de besoin de lits de camps (protection civile/croix rouge)